

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/12-560-741 du 16/04/2012

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2012

Référence : Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs-adjoints chargés de SEGPA - Mesdames et Messieurs les Principaux de collège dotés de SEGPA - Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

1) Le mouvement des directeurs – adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de collège organisé au titre de la rentrée scolaire 2012 aura lieu dans le courant du mois de **JUIN 2012**.

Les demandes de mutation seront établies à l'aide du formulaire ci-joint.
Le nombre de vœux est limité à 6.

Les demandes seront déposées auprès des chefs d'établissements et transmises pour le **Lundi 21 Mai 2012** à la Direction des Services Départementaux (secrétariat particulier) via l' IEN compétent (avis requis).

Les Directeurs Académiques des Services de l' Education Nationale, après avoir porté leurs avis, m'adresseront l'ensemble des demandes de mutation accompagnées d'un bordereau nominatif ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de chaque candidat pour le **LUNDI 18 JUIN 2012**.

2) Modalités spécifiques aux SEGPA labellisées ECLAIR :

Les dispositions particulières relatives aux affectations dans les EPLE labellisés ECLAIR qui ont été introduites l'an dernier sont partiellement reconduites cette année telles que rappelées ci-dessous. Les postes dans les EPLE labellisés ECLAIR seront pourvus sous forme de PRP (postes à responsabilités particulières) qui permettront une affectation, après entretien et avis favorable du chef d'établissement.

Cet avis sera sollicité par le Directeur académique des services de l'Education Nationale et joint à la demande de mutation de l'intéressé (e).

Les personnels intéressés par une affectation dans ce type d'EPLE sont invités à joindre à leur dossier de mutation toute pièce utile pour l'examen de leur demande et à expliciter leurs motivations.

Les fiches des postes vacants ou susceptibles d'être vacants labellisés ECLAIR seront publiées sur le site académique à l'adresse suivante : www.ac-aix-marseille.fr puis bandeau bleu (en haut de l'écran) « personnel de l'Académie » puis « personnels de direction, corps d'inspection cadres administratifs ».

3) Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à titre indicatif la liste des postes vacants à la prochaine rentrée, mais tout poste peut être sollicité. Les personnels sont invités à considérer que tous les postes sont susceptibles de se libérer par le jeu même du mouvement et à formuler les vœux d'affectation les plus larges.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DEMANDE DE MUTATION DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT
CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

NOM (en capitales) M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	GRADE ACTUEL (corps d'origine) :
PRENOMS :	ECHELON :
DATE DE NAISSANCE :	à compter du :
Célibataire <input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> Divorcé (e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Pacsé (e) <input type="checkbox"/>	EMPLOIS OU FONCTIONS
Charges de famille : - enfants à charge	Actuelles :
Profession du conjoint :	à compter du :
Lieu d'exercice :	ETABLISSEMENT D'EXERCICE :
S'il est membre de l'enseignement, préciser son grade et sa discipline -	Titres universitaires : Date d'obtention :
ADRESSE PERSONNELLE :	Date d'obtention du DDEEAS :
N° de Téléphone :	POSTES DEMANDES
MOTIF DE LA DEMANDE (joindre les justificatifs si nécessaire)	logé ou non logé
	1.....
	2.....
	3.....
	4.....
	5.....
	6.....
	DERNIERE NOTE ADMINISTRATIVE :
	DERNIERE NOTE PEDAGOGIQUE :
<u>Certifié exact</u>	<u>Vu et vérifié</u>
Date :	Le Chef d'établissement :
Signature :	

DEMANDE DE MUTATION DE M :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Date :

Signature :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE :
(Enseignement spécialisé) :

Date :

Signature :

Cette fiche doit parvenir par la voie hiérarchique au rectorat d'Aix-en-Provence DIEPAT 3.02 **pour le lundi 21 mai 2012**.
Pour les candidats issus d'autres académies, ceux-ci devront joindre leurs 2 dernières fiches de notation administrative.

**DEMANDE DE MUTATION PORTANT SUR DES POSTES LABELLISES ECLAIR
DE M :**

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Date :

Signature :

Cette fiche doit parvenir par la voie hiérarchique au rectorat d'Aix-en-Provence DIEPAT 3.02 **pour le lundi 21 mai 2012**.
Pour les candidats issus d'autres académies, ceux-ci devront joindre leurs 2 dernières fiches de notation administrative.

DEMANDE DE MUTATION DE M :

AVIS DU DASEN :

Date :

Signature :

AVIS DU RECTEUR :

Date :

Signature :

Cette fiche doit parvenir par la voie hiérarchique au rectorat d'Aix-en-Provence DIEPAT 3.02 **pour le lundi 21 mai 2012**.
Pour les candidats issus d'autres académies, ceux-ci devront joindre leurs 2 dernières fiches de notation administrative.

RENTREE SCOLAIRE 2012

<p>MOUVEMENT DES DIRECTEURS- ADJOINTS CHARGES DE S.E.G.P.A.</p>
--

Liste des Postes Vacants à la Rentrée Scolaire 2012

ALPES DE HAUTE PROVENCE (04):

MANOSQUE :

- SEGPA- CLG JEAN GIONO

DIGNE LES BAINS:

- SEGPA- CLG GASSENDI (poste susceptible d'être vacant)

BOUCHES DU RHONE (13):

MARIGNANE :

- SEGPA- CLG EMILIE DE MIRABEAU

MIRAMAS :

- SEGPA- CLG MIRAMARIS

VAUCLUSE (84):

AVIGNON:

- SEGPA- CLG ANSELME MATHIEU (labellisé ECLAIR)

BOLLENE :

- SEGPA- CLG HENRI BOUDON

CARPENTRAS :

- SEGPA- CLG FRANCOIS RASPAIL (labellisé ECLAIR)

LE PONTET :

- SEGPA- CLG JULES VERNE

PERTUIS :

- SEGPA- CLG MARCEL PAGNOL